



Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 041

Recours à un prestataire extérieur pour mettre en œuvre la délibération du 29 janvier 2026

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_041-DE

Lors de sa séance du 29 janvier dernier, le conseil communautaire de Creuse Grand Sud a approuvé le lancement d'une démarche portant redéfinition des compétences, refonte des conditions de leur exercice et des modalités de fonctionnement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud (Cf. délibération ci-jointe).

Pour cela, l'assemblée a retenu deux axes principaux permettant de guider la conduite de cette démarche, à savoir :

- La révision des compétences de la communauté de communes,
- L'élaboration d'un pacte de gouvernance, d'un pacte de compétences et d'un pacte fiscal et financier à l'échelle du bloc communal.

Considérant :

- d'une part la complexité des sujets à traiter (agrégation de données budgétaires et financières, diagnostic financier et évaluation des marges de manœuvre, simulations financières d'évolution du CIF, de la CAF brute et nette, des dotations tant pour la communauté de communes que pour ses communes membres, etc.)
- d'autre part la nécessité d'engager sans tarder cette démarche qui sera nécessairement longue,

Il apparaît nécessaire de recourir dès que possible à un prestataire extérieur à même d'accompagner la collectivité dans cet important chantier.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la délibération du 29 janvier 2026 ainsi que du principe de recourir à un prestataire extérieur pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_041-DE